

<b>Date et heures de la séance :</b>	11 décembre 2025	Début : 20h00	Fin : 22h01
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du conseil, Hôtel de ville		
<b>Président :</b>	M. Thomas McMullin		
<b>Représentant(s) de la Municipalité présents :</b>	M. le Syndic et 6 Municipaux		
<b>Membre(s) absent(s) :</b>	Mmes Décoppet Delani, Hirschy Léonie et MM. Maillefer Christian, Panchaud Mathieu, Payot Benjamin, Rangel Carlos, Terretaz Vincent, Vialatte Bruno		

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Assermentations.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Budget 2026 (préavis 697). Rapports de la commission des finances.
6. Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (préavis 696). Rapport de la commission.
7. Projet d'agglomération AggloY-PM01 / RC 401 – Traversée des Tuileries (préavis 683). Rapport de la commission.
8. Nomination de la commission de gestion pour l'année 2025.
9. Rénovation de l'Hôtel de Ville (préavis 694). Nomination de la commission.
10. Révision du règlement relatif à l'utilisation de caméras de surveillance (préavis 699). Nomination de la commission.
11. Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 700). Nomination de la commission.
12. Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Nomination de la commission.
13. Propositions individuelles.

<p><b>1. <u>Communications du Bureau</u></b></p> <p><i>Minute de silence</i></p> <p><i>Rappel</i></p> <p><i>Offre d'emploi</i></p> <p><i>Démission</i></p>	<p>M. le <u>Président</u> demande une minute de silence à la suite du drame ayant frappé Grandson.</p> <p>Il présente ses condoléances à la famille et aux proches.</p> <p>Rappel : arrêt parole au passage du train et si départ en cours de séance merci de vous annoncer auprès de la secrétaire pour la mise à jour de la liste des présences.</p> <p>Offre d'emploi sera publiée en début d'année prochaine pour un remplacement au poste secrétaire</p> <p>Lettre de démission du Conseil communal de M. Nicolas Loizeau</p>
--	--

<p><i>Recours</i></p> <p><i>Enregistrement vidéo séance du Conseil</i></p> <p><i>Vote bulletin secret juin</i></p> <p><i>Correction</i></p> <p><i>Don jetons présence</i></p>	<p>Recours reçus par le Bureau, 2 déposés par M. Hervé Cornaz concernant des décisions du Conseil communal. 1 autre recours a été déposé par M. Denis Villars concernant l'adoption du PV de juin.</p> <p>« M. Villars vous aviez formulé lors du précédent conseil trois demandes auprès du bureau. La première concernait la légalité de faire des enregistrements audio et vidéo lors des séances du Conseil. Je vous résume la réponse du canton, la réponse complète sera annexée au PV de cette séance : il n'est possible de filmer qu'avec le consentement explicite des conseillers, qu'on ne peut déduire tacitement. Les enregistrements ne peuvent pas être utilisés pour un recours.</p> <p>La deuxième demande concerne le nombre de bulletin pour le vote à bulletin secret détaillé à la page 28 du PV du CC du 26.06.2025. Il est spécifié que 34 bulletins sont entrés. Cela est correct. En effet, selon la liste des présences, il y avait 49 membres assermentés lors de la séance du 26 juin. Sur ces 49 membres, 14 étaient absents. Mme Patricia Linder ayant quitté le conseil avant le vote, nous retrouvons les 34 conseillères et conseillers qui ont donc tous voté.</p> <p>Troisième et dernier point, Vous ne compreniez pas pourquoi A la page 30 du PV du CC du 26.06.25, il est spécifié en parlant de vous que, « Comme il (M. Villars) est visé personnellement sur l'objet de cette discussion de récusation, il souhaite trouver une parade ». Selon l'enregistrement de cette séance du conseil, vous avez effectivement dit "Comme je suis visé directement, on va essayer de trouver une parade.". La secrétaire a simplement repris ce terme de parade dans le PV résumant les discussions. »</p> <p>Don jetons de présence de cette séance : Solidar Suisse</p> <p>Rappel invitation apéritif à la fin du Conseil</p>
<p><b>2. <u>Assermentations</u></b></p>	<p><u>M. le Président</u> donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et MM. Kevin Gomes et Sylvain Collet prêtent serment</p>
<p><b>3. <u>Communications de la Municipalité</u></b></p> <p><i>Location des salles</i></p> <p><i>Eclairage salle des Quais</i></p> <p><i>Sécurisation Hôtel de Ville</i></p> <p><i>Eco-compteurs plages</i></p> <p><i>Nouveau réservoir</i></p>	<p><u>Mme Evelyne Perrinjaquet</u></p> <p>Mise en service nouveau logiciel concernant la location des salles dès janvier 2026 directement en ligne pour les locations simples (hors salle des Quais et certaines réservations plus complexes). La grille tarifaire a été révisée et une actualisation du règlement a été faite pour ajouter une clause de paiement en ligne.</p> <p>Remplacement de l'éclairage de la salle des Quais pour le passage en led en raison de la fin de production de certains types de néon et afin de réduire les frais de consommation énergétique. Les travaux auront lieu pendant la période de Noël sous réserve de livraison du matériel requis.</p> <p>Suite aux travaux de sécurisation de l'Hôtel de Ville, l'entreprise mandatée a effectué un travail de contrôle pierre à pierre, a évacué plus de 200 morceaux de pierres qui auraient pu se décrocher. Le bâtiment est aujourd'hui sécurisé, à l'exception de la façade sud inaccessible de par sa proximité avec les voies de chemin de fer. Une fissure demeure inquiétante et 2 étaies ont été posées à l'embrasure de la fenêtre nord-est située au fond du couloir au 1<sup>er</sup> étage. Si le résultat manque d'esthétisme, il a le mérite de prévenir tout risque.</p> <p><u>Mme Nathalie Gigandet</u></p> <p>Lors du Conseil de février, l'association la Grande Cariçaie avait posé des éco-compteurs. La plage du Pécos a une moyenne de 170 passages par jour. La plage des amoureux a une moyenne de 40 passages par jour. (voir annexes)</p> <p><u>Mme Evelyne Perrin</u></p> <p>Les travaux du nouveau réservoir ont commencé mi-novembre et avancent bien. Terrassement et installation de chantier pratiquement achevé. Alimentation électrique</p>

<p><i>Travaux Tuileries</i></p>	<p>et eau (provisoire) du chantier en place. Partie basse du trop-plein, située en aval et en traversée de la route cantonale de Fiez, a également été installée. Les travaux reprendront en janvier.</p> <p>Travaux étape 1b aux Tuileries ont débuté mi-octobre pour le chemin Es Pierres, se poursuivent sur chemin du Mont et la nouvelle conduite d'eau sera mise en service lundi prochain. La circulation sera rétablie fin de semaine. La suite (route de Giez) à mi-janvier, avec déviation qui sera annoncée environ 10 jours à l'avance sur le site Internet de la commune.</p> <p><u>M. Olivier Reymond</u></p>
<p><i>Gare – abri vélos</i></p>	<p>Séance avec les CFF concernant un nouvel abri à vélo, celui actuellement en place ne suffisant pas à absorber la demande. Nouvel abri accepté, 2 variantes seront proposées pour une réalisation en 2026, selon les CFF.</p>
<p><i>Bâtiment en face HdV</i></p>	<p>Bâtiment en face de l'Hôtel de Ville. Travaux administratifs en cours pour permettre la mise à l'enquête de la démolition pour réaménagement du carrefour.</p> <p><u>M. Francesco Di Franco</u></p>
<p><i>Rue des Colombaires</i></p>	<p>Rue des Colombaires, un sens unique pour une durée de 7 mois a été mis en place (depuis le 01.12).</p> <p><u>M. Nicolas Perrin</u></p>
<p><i>Cimetière</i></p>	<p>Cimetière – Travaux achevés. Subvention cantonale de CHF 21'700.- et présentation article journal, bonne reconnaissance pour le travail</p>
<p><i>PECC</i></p>	<p>PECC (Plan Energie Climat Commual) – La Municipalité a profité d'une action de Pro Natura « Commune ouverte » pour engager un inventaire de la biodiversité - rapport validé et sera mis à disposition sur le site de la commune bientôt. Aide financière de Pro Natura</p>
<p><i>Barrière déchèterie</i></p>	<p>Barrière déchèterie pour améliorer et garantir l'accès des 3 communes. Les cartes d'accès arriveront en janvier et sera fonctionnelle en février. Carte d'accès seront envoyées prochainement</p>
<p><i>Opération Leo</i></p>	<p>Opération Leo (Récupération des sacs plastiques) – résultat après 9 mois – Présentation (Voir annexes). Equivalent de 22 à 23 tonnes de CO2 par mois d'économisé, ainsi que l'économie de déchets et l'augmentation de la proportion recyclée, ainsi qu'environ CHF 30'000.– d'économie annuelle. Augmente la couverture par des taxes de la gestion des déchets communaux, qui est de 100%, alors qu'en 2024 le résultat était de 90%, ainsi que la couverture de 40% des déchets urbains par une taxe proportionnelle, type taxe au sac. Le résultat actuel est de 23%.</p>
<p><i>Accident mortel</i></p>	<p><u>M. le Syndic</u></p>
<p><i>Subvention étude musical</i></p>	<p>L'ensemble de la Municipalité se joint aux propos du Président du Conseil</p> <p>Règlement Conseil communal sur subvention étude musical a été accepté et est rentré en vigueur. Annonce sur le site de la commune</p>
<p><i>ADNV</i></p>	<p>ADNV info tourisme et info ADNV 5-6x par année seront transmises aux conseillères et conseillers. ADNV est un passage obligé pour aller chercher l'appui du Canton. CHF 11 millions auprès du Canton sur des investissements de CHF 24 millions.</p>
<p><i>Journée sapin</i></p>	<p>Rappel journée sapin ce week-end à la voirie.</p>
<p><i>Maison des terroirs</i></p>	<p>Rue Haute, marché Noël de la maison des Terroirs ce samedi.</p>
<p><i>Liste préavis</i></p>	<p>Liste de préavis, selon la demande de M. Cornaz, sera transmis en début d'année et apparaîtra ensuite dans les comptes de la commune de Grandson.</p>
<p><b>4. <u>Communications des délégués aux associations intercommunales</u></b></p>	<p>La parole n'est pas demandée</p>

<p><b>5. <u>Budget pour l'année 2026 (préavis 697)</u></b></p> <p><i>Rapport de la commission des finances</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p> <p>Remerciement pour le vote</p> <p>ASIGE</p> <p>Maison des terroirs</p> <p>ADNV</p> <p>Priorisation</p> <p>Règlements à revoir</p>	<p>Rapporteur : M. Chany Schmid, en l'absence de M. Panchaud (voir annexes).</p> <p>Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 697 relatif au budget pour l'année 2026, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article premier</u> : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 697 du 18 novembre 2025, présentant un total de charges de CHF 24'635'300 et un total de revenu de CHF 23'373'000</p> <p>La parole n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p> <p><u>M. le Syndic</u> remercie le Conseil pour l'acceptation de ce budget. Il en profite pour remercier ses collègues municipaux ainsi que les différents services qui ont participé à cet effort commun afin de présenter ce budget. Il faut savoir que 60% des charges sont non-maîtrisées, les 40% sont eux maîtrisés. Il faut se souvenir que les personnes qui sont dans les associations intercommunales ont aussi un rôle à jouer.</p> <p>Il se peut que l'Asige soit entièrement révisée dans son fonctionnement pour freiner la hausse des coûts.</p> <p>Maison des Terroirs – Le rapport est arrivé auprès du comité. Un sondage est en cours auprès des communes pour savoir si elles ont envie de continuer. Le comité de l'ATRG (Association des Terroirs de la Région de Grandson) arrivera avec une proposition lors de l'assemblée générale.</p> <p>ADNV – Dans les différents dossiers en cours, l'appui de l'ADNV est primordial pour garder les portes ouvertes auprès du Canton.</p> <p>Des priorisations seront à trouver, tels les travaux pour l'alimentation en eau auxquels on ne peut échapper.</p> <p>D'importantes revues de règlements seront à conduire durant la prochaine législature.</p> <p>L'attente de l'année 2026 est grande pour savoir ce qu'il adviendra des rentrées d'argent. La situation communale est saine.</p>
<p><b>6. <u>Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (préavis 696)</u></b></p> <p><i>Rapport de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à l'unanimité</b></p>	<p>Rapporteur : M. Michel Maillefer (voir annexes).</p> <p>Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 696 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article premier</u> : d'adopter les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025</p> <p><u>Article deux</u> : la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2027.</p> <p>La parole n'est pas demandée.</p>

	<p><b>Vote : accepté à l'unanimité.</b></p> <p><u>M. Francesco Di Franco</u> remercie et annonce que Grandson sera dès janvier le centre de formation des jeunes pompiers</p>
<p><b>7. <u>Projet d'agglomération AggloY-PM01 / RC 401 – Traversée des Tuileries (préavis 683)</u></b></p> <p><i>Rapport de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p> <p>Amendements</p>	<p><u>Mme Virginie Pilault Combe</u> se réfuse des débats et du vote.</p> <p>Rapporteur : M. Michel Maillefer, en l'absence de M. Christian Maillefer (voir annexes).</p> <p>Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 683 relatif au projet d'agglomération AggloY-PM01 / RC 401 – Traversée des Tuileries, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article premier :</u> d'adopter la réponse à l'opposition formulée par la Municipalité et de lever l'opposition restante</p> <p><u>Article deux :</u> d'adopter le projet tel que présenté par la Municipalité en vue du permis de construire ;</p> <p><u>Article trois :</u> d'adopter les servitudes publiques de passage à pied et mobilité douce</p> <p><u>Article quatre :</u> d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour le projet d'agglomération AggloY-PM01 RC 401 – Traversée des Tuileries, telles que décrites dans le préavis n° 683</p> <p><u>Article cinq :</u> d'accorder un crédit d'investissement de CHF 150'000.- TTC</p> <p><u>Article six :</u> de financer ce montant par la trésorerie courante</p> <p><u>Mme Judith Bardet</u> « Comme cela a été mentionné dans le préavis et dans le rapport de la commission, le projet de la traversée des Tuileries est globalement une plus-value pour ses habitants. Des aménagements en surface, ainsi que la rénovation complète des infrastructures souterraines y figurent. Par cette intervention, Mme Bardet souhaite revenir sur le sujet de la limitation de vitesse. Une demande de levée d'opposition concerne ce sujet et ce point sensible a été longuement débattu lors de la séance de la commission. Mme Bardet a bien compris que le projet de réaménagement de la traversée des Tuileries est un projet routier et non une mesure visant à instaurer une dérogation à la limitation de vitesse sur ce tronçon. Cependant, une majorité, si ce n'est la totalité des opposants au projet, a revendiqué, dans leur opposition, une baisse de vitesse sur une partie de cette traversée. Ceci a d'ailleurs été confirmé par la Municipalité dans son préavis et l'a amené à établir un plan d'abaissement des vitesses sur une importante partie du territoire communal dont la RC401. Informés de cette démarche lors des séances de conciliations, la majorité des opposants, dont Mme Bardet faisait partie, a, dans l'espoir d'une réponse favorable de la DGMR, retiré son opposition, et ceci également afin de ne pas ralentir l'avancée du projet.</p> <p>Comme vous le savez, la DGMR a refusé la demande de baisse de vitesse de 30km/h de nuit pour la traversée des Tuileries- Selon les informations contenues dans le préavis, le refus s'est basé sur l'article 108 de l'OSR. Cependant, les deux critères obligatoires pour une demande d'une baisse de vitesse étaient pourtant remplis, soit</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le tronçon se trouve à l'intérieur de la limite générale à 50km/h</li> <li>2) Le réseau routier attenant est en zone 30-</li> </ol> <p>En outre, un tronçon d'une « route affectée à la circulation générale » est éligible à un abaissement de la vitesse à 30km/h lorsque l'un des critères suivants est respecté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La mesure permet d'améliorer la sécurité des usagers et usagères, de protéger les plus vulnérables (piéton-ne-s, enfants, personnes à mobilité réduite, cyclistes) et de diminuer les accidents.</li> </ol>

- 2) De part et d'autre du tronçon se trouvent des pôles d'attraction induisant de nombreuses traversées piétonnes et une présence accrue de cyclistes.
- 3) La mesure permet une atténuation du bruit et des nuisances sonores
- 4) Le bâti de part et d'autre du tronçon présente un caractère urbanistique marqué

Ces informations sont extraites de la directive sur la mise en place des zones 30km/h éditée par la DGMR et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Selon ces critères d'éligibilité, une zone 30km/h serait légitime sur un tronçon de la traversée des Tuileries

Contrairement à d'autres routes cantonales en traversée de localité, nous ne devons pas oublier que nous avons une route de contournement, et que chaque usager a la possibilité d'éviter la zone 30 en empruntant l'autoroute !

Mme Bardet est convaincue qu'un abaissement de la vitesse sur le tronçon central de la traversée des Tuileries de part et d'autre de la boulangerie n'aurait que des avantages pour tous les Tiolus. Certes une nouvelle piste cyclable ainsi qu'un trottoir seront aménagés dans le nouveau projet, cependant il ne faut pas oublier que de très nombreuses traversées de la RC401 devront s'effectuer, tant par les piétons et les cyclistes sachant que des habitations, une école, une unité d'accueil pour écolier, des commerces, deux restaurants, deux arrêts de bus se trouvent justement de part et d'autre de la route cantonale. Toutes les études effectuées sont unanimes, une vitesse réduite du trafic motorisé diminue fortement le risque d'accidents graves. De plus, les nuisances sonores et environnementales s'en verraient également réduites.

Limiter la vitesse peut transformer un simple lieu de passage en un espace plus attractif et convivial, tout en renforçant la sécurité des habitants. Bref, une qualité de vie améliorée pour tous les Tiolus !

Pour rappel, le bourg de Grandson a obtenu, après diverses demandes, pétitions, manifestations une limitation de la vitesse de 30km/h à la rue Basse. Il me semble que le centre des Tuileries mériterait aussi de bénéficier d'une telle mesure qui aurait indéniablement aussi un impact positif sur le trafic de transit.

Récemment des villages comme Champagne et Ependes ont obtenu l'instauration d'un 30km/h sur l'entier de leur territoire communal.

Lors du dernier conseil, M. le Municipal Olivier Reymond nous a informé avoir finalement obtenu une autorisation pour l'abaissement à 30km/h sur la route de Giez aux Tuileries alors que la réponse initiale de la DGMR quelques mois auparavant était négative ! Preuve en est que la DGMR peut revenir sur sa décision si la demande est bien argumentée !

Par cette intervention et pour conclure, je souhaiterais déposer un amendement à l'article 1 des conclusions soit :

Article 1 amendé :

D'adopter la réponse à l'opposition formulée par la Municipalité et de lever l'opposition restante à la condition que soit déposée par la Municipalité à l'autorité compétente une nouvelle demande argumentée pour une limitation de vitesse à 30km/h de jour sur un tronçon de la traversée des Tuileries, au plus tard une fois les dits travaux terminés. »

Amendement illicite

M. David Millet ne rentrera pas sur le débat de demande d'abaissement de la vitesse. 3 pistes concernant cet amendement. Premièrement, mauvaise connaissance des aspects procéduraux et légaux. Cette demande d'amendement est illogique et elle fait porter un risque sur l'ensemble du projet. S'agissant du premier point, il y a 2 sous-catégories, 2 procédures distinctes. La demande est que la Municipalité entreprenne des démarches qui n'ont finalement rien à voir avec l'objet sur lequel le Conseil est amené à voter. Plus délicat, au niveau de cette proposition, c'est l'atteinte à la répartition des attributions entre le Conseil communal et la Municipalité. Il ne faut pas perdre de vue que l'assemblée a des compétences exhaustives déterminées par la loi sur les communes, et plus précisément son article 4. Aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas la compétence de forcer la main à la Municipalité. Seule la Municipalité peut décider de déposer une telle demande d'abaissement ou non. Cela ne relève pas de la compétence de cette assemblée. En 2030-2031, on sera toujours susceptible de déposer des postulats, de déposer des interpellations et de savoir quelle est la position de la Municipalité, en étant certain que les personnes auront changées, d'ici 2 législatures. La proposition d'amendement de ce soir est non seulement peu opportune mais également illicite. Quel est l'intérêt aujourd'hui d'avoir un amendement sur un acte qui serait effectué dans 5 à 7 ans. Que se passe-t-il si une des prochaines Municipalités décide de ne pas obtempérer. On va annuler tout ce plan qui a été

	<p>approuvé et déconstruire. M. Millet ne voit pas la plus-value de passer par un amendement. Et finalement il y a un risque, le risque de faire capoter le projet. Il ne faut pas oublier que le Conseil va devoir approuver ce qui est fait ce soir, sans savoir si les juristes de l'Etat de Vaud seront très enclins à approuver un préavis approuvé conditionnellement. Il est possible que, si l'on a affaire à des personnes un peu pointilleuses, elles refusent cet amendement puisqu'il n'y a pas d'approbation inconditionnelle comme le Conseil est censé le faire, mais à condition qu'un évènement future se passe. Il serait très dommage, pour une situation où le Conseil a d'autres moyens de contrôle, que l'on mette à mal le projet et qu'il ne soit pas validé. Dans ce cas-là, on ne pourra pas effectuer les travaux avec les conséquences qui vont avec. M. Millet n'est pas prêt à faire ce pari et va refuser cet amendement.</p>
Attente fin travaux pour demande DGMR	<p><u>M. Olivier Reymond</u> a une remarque concernant la dernière ligne de l'amendement, demandant que la demande soit faite au plus tard une fois les dits travaux terminés. Ce qui est contradictoire par rapport à ce qui a été expliqué lors de la séance de commission et du préavis. La DGMR statuera une fois qu'elle aura connaissance de la manière dont les gens se comportent sur cette nouvelle route.</p>
Garantir le processus rapide à la fin des travaux	<p><u>Mme Christine Leu Métille</u> demande comment faire pour que cette vérification soit faite après réalisation des travaux, mais pas 10 ans après.</p>
Exemple rue Basse	<p><u>M. Hervé Cornaz</u> indique qu'il faudra simplement attendre la fin des travaux et poser une demande, comme indiqué dans le préavis et lors de la lecture du rapport. Ceci de la même manière que la rue Basse.</p>
Rappel problèmes pour rue Basse	<p><u>Mme Christine Leu Métille</u> apprécie l'exemple de la rue Basse, qui a pris des mois voir des années, avec des manifestations, pour que cela se passe finalement. Le but est d'éviter une attente aussi longue.</p>
Propose postulat à la fin des travaux	<p><u>M. Pierre Kolly</u> rappelle que ce qui est déterminant ici est le problème de procédure. L'importance est que tout le monde semble d'accord sur le projet tel que présenté. Félicitations à la commission qui a rendu le sujet compréhensible pour les non-initiés tel que lui-même. La question est que, via un postulat, une fois les travaux réalisés, pour l'exécutif présent dans 2 législatures, il y ait un acte contraignant pour effectuer la démarche. La question du 30km/h et les compétences respectives des communes, du Canton et de la Confédération fait l'objet de plein de questionnements à divers endroits. La situation pourrait évoluer selon l'évolution du droit.</p>
Retire son amendement	<p><u>Mme Judith Bardet</u> retire son amendement, le but était d'attirer l'attention sur ces problèmes, de faire prendre conscience à l'assemblée du souci de sécurité.</p>
Confirme que les mesures de trafic après travaux sont inscrites	<p><u>M. le Syndic</u> remercie pour ces différentes interventions. Il indique parfaitement connaître la situation, vivant au bord de cette route depuis environ 65 ans. Tel que M. Millet l'a rappelé, le Conseil peut donner une injonction à la Municipalité, tel stipulé dans le règlement sur les Communes. Dans les différentes interventions, il y a une certaine confiance en la Municipalité. Aujourd'hui, le travail a été fait de la part de la Municipalité. C'est inscrit dans le préavis qu'au terme des travaux, des mesures de vitesse et comportements seront faites et à ce moment-là, la différence sera mesurée. Les comportements seront de toute manière différente, la taille de la chaussée se réduisant, comme pour la rue Basse. La rue Basse était un dossier bien différent, ayant déjà eu une réduction à 40km/h, sur un tronçon existant. La Municipalité s'est engagée à demander, une fois les travaux terminés, les outils de contrôle à la DGMR, et d'argumenter cette demande. La future Municipalité consultera ce qui avait été demandé dans les préavis en cours de réalisation et fera le nécessaire. Si ce n'est pas le cas, comme l'a relevé M. Kolly, la possibilité est offerte de déposer un postulat, une motion, une interpellation pour enjoindre à ce moment-là la Municipalité à faire ces mesures de vitesse. Si nécessaire, M. le Syndic ira avec Mme Bardet manifester au bord de la route. Les travaux vont déjà changer drastiquement la vie des riverains dont il fait partie et il s'en réjouit. La population des Tuileries mérite aussi la considération du Conseil et vous en remercie d'ores et déjà.</p>
	<p>La parole n'est plus demandée.</p>

	<p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p> <p>M. Olivier Reymond remercie infiniment pour la confiance témoignée. C'est une étape importante pour ce projet, qui va pouvoir passer au dicastère des travaux. Hasard du calendrier, ce soir au Conseil communal d'Yverdon, il y a également le tronçon de la RC401 sur leur commune qui devrait être voté. M. Reymond se réjouit déjà du changement que cela va apporter, notamment en termes de qualité de vie aux Tuileries.</p>	
<p><b>8. <u>Nomination de la commission de gestion 2025</u></b></p> <p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><u>7 membres</u> Millet David Martinet François Gomes Kevin Cornaz Hervé Ineichen Josik Maillefer Christian Pilault Virginie</p>	<p><u>4 suppléants</u> Brocard Didier Amato Anthony  Collet Sylvain  Maillefer Michel</p> <p><b>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité</b></p>
<p><b>9. <u>Rénovation de l'Hôtel de Ville (préavis 694)</u></b></p> <p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><u>7 membres</u> Leu Métille Christine Collet Sylvain Longchamp Ludovic Payot Emmanuelle Amato Anthony Millet David Emmel Michel</p>	<p><u>4 suppléants</u> Deriaz Sébastien Bardet Judith  Schmid Chany Cornaz Hervé</p> <p><b>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité</b></p> <p>Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet et M. le Syndic - Délai pour rapporter : un prochain Conseil</p>
<p><b>10. <u>Révision du règlement relatif à l'utilisation de caméras de surveillance (préavis 699). Nomination de la commission.</u></b></p> <p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><u>5 membres</u> Weber Gerrit Schulé Maxime Martinet François Kolly Pierre Genier Pierre André</p>	<p><u>3 suppléants</u> Lemer Olivier Häberli Cora Linder Patricia</p> <p><b>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité</b></p> <p>Délégué municipal : M. Francesco Di Franco - Délai pour rapporter : prochain Conseil</p>
<p><b>11. <u>Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 700)</u></b></p>	<p><u>5 membres</u> Ashdown Sylvianne De Riaz Cédric Amato Anthony Garcia Fabio Cornaz Hervé</p>	<p><u>3 suppléants</u> Lemer Olivier Maillefer Michel Brocard Didier</p>

<p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><b>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité</b></p> <p>Délégué municipal : M. le Syndic - Délai pour rapporter : prochain Conseil</p>		
<p><b>12. <u>Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031</u></b></p> <p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à l'unanimité</b></p>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>5 membres</u></p> <p>Häberli Cora Pochon Antoine Amato Anthony Genier Pierre André Millet David</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>3 suppléants</u></p> <p>Deriaz Sébastien Pantet Yvan Mudry Laurent</p> </td> </tr> </table> <p><b>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à l'unanimité</b></p> <p>Délégué municipal : M. le Président - Délai pour rapporter : prochain Conseil</p> <p><u>M. le Syndic</u> encourage le bureau à passer ce préavis au prochain Conseil afin que cela ne soit pas les gens élus qui décident de leurs indemnités.</p>	<p><u>5 membres</u></p> <p>Häberli Cora Pochon Antoine Amato Anthony Genier Pierre André Millet David</p>	<p><u>3 suppléants</u></p> <p>Deriaz Sébastien Pantet Yvan Mudry Laurent</p>
<p><u>5 membres</u></p> <p>Häberli Cora Pochon Antoine Amato Anthony Genier Pierre André Millet David</p>	<p><u>3 suppléants</u></p> <p>Deriaz Sébastien Pantet Yvan Mudry Laurent</p>		
<p><b>13. <u>Propositions individuelles</u></b></p>	<p><u>M. le Président</u> rappelle que le délai est fixé au dimanche 14 décembre pour envoyer les décomptes d'heures à Mme la Secrétaire pour pouvoir procéder au paiement des indemnités d'ici la fin de l'année.</p> <p><u>M. Sébastien Deriaz</u> signale à la Municipalité un oubli concernant la vidéosurveillance : le 12 novembre 2020 par un amendement au préavis 631/20 le Conseil avait exigé par l'article 6 qu'avant le terme du contrat, la Municipalité publie et communique un rapport d'évaluation sur la pertinence et l'impact des installations de vidéosurveillance. Avec une mise en service estimée courant 2021, ce rapport aurait dû être communiqué début 2024. M. Deriaz invite la Municipalité à transmettre ce rapport dans les meilleurs délais, si possible avant que le Conseil ne doive se prononcer sur la révision du règlement.</p> <p><u>M. Francesco Di Franco</u> confirme qu'il est un peu lent mais que le rapport sera présenté avant le prochain préavis.</p> <p><u>M. Olivier Reymond</u> souhaite rappeler que dimanche, la deuxième séance de « mini move » aura lieu au centre sportif le matin, gratuitement et sans inscriptions.</p> <p><u>Mme Christine Leu Métille</u> souhaite rappeler que lundi soir, la restitution des réponses au questionnaire envoyé par le parti socialiste aura lieu à partir de 19h30 dans la salle des Cloîtres.</p> <p><u>Mme Judith Bardet</u> constate avec plaisir que la commune s'est équipée d'un éclairage public dynamique sur quasi tout son territoire. Depuis le printemps, l'éclairage public de la route de Giez reste allumé toute la nuit, alors qu'il fonctionnait parfaitement préalablement. Mme Bardet en a informé le service concerné, sans résolution. Elle souhaiterait savoir d'où vient le problème et dans quel délai il pourra être réparé.</p> <p><u>Mme Evelyne Perrin</u> précise que la réponse a déjà été fournie plusieurs fois et que la cause du problème n'a pas encore été trouvée et qu'une réponse sera fournie dès que possible.</p>		

M. Ludovic Longchamp avait écrit en début d'été dernier à la Municipalité ainsi qu'à la police municipale afin de savoir s'il était possible de gérer le parcage au bord du lac entre Corcelettes et le camping des Pins. Aucune réponse n'a été reçue et n'est plus attendue, mais invite à anticiper la problématique du parcage pour la prochaine saison dans cette zone.

M. Francesco Di Franco a un élément de réponse, puisque l'interdiction de stationner hors case a été validée il y a quelques mois. Les obstacles n'ont pas suffi. Des amendes pourront maintenant être infligées.

M. Olivier Reymond indique, suite à une discussion avec les propriétaires du parking situé en face de la Petite folie que ce parking pourra être réaménagé pour une partie des personnes qui viendront au restaurant ou se balader dans la région.

M. Denis Villars rappelle que lors du Conseil du 26 juin 2025, passablement d'oppositions ont été levées pour le plan d'affectation de Borné-Nau. A ce jour, sauf erreur, les opposants n'ont pas été informés. Le PV fait foi ou un courrier séparé sera envoyé.

M. le Syndic va se renseigner, la procédure étant toujours en cours.

M. le Syndic souhaite, au nom de la Municipalité, de joyeuses fêtes de fin d'année, en n'oubliant pas de rappeler à vos proches que vous les aimez. Vivez l'instant présent.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h01

Le Président :



Thomas McMullin



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich